

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics : L'Etat, l'ADEME et la Banque des Territoires lancent un programme d'actions spécifique

Paris, le 20 juillet 2018 – L'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Banque des Territoires s'engagent ensemble pour la mise en place d'un programme d'actions, sur la période 2018-2022, visant à accélérer l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine immobilier des collectivités territoriales, notamment des bâtiments d'enseignement et de santé (EHPAD). Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'investissement et du Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit notamment réduire sa consommation en énergie et accélérer la rénovation énergétique de son parc de bâtiments. En effet, au niveau national, le secteur du bâtiment représente à lui seul près de 45 % de la consommation énergétique finale et 25 % des émissions de gaz à effet de serre¹. **La mobilisation de ce secteur est donc essentielle à la transformation de notre modèle de développement pour la sobriété énergétique.**

Le parc des bâtiments publics des collectivités territoriales, représente environ 280 millions de m² dont 150 millions de m² pour les bâtiments d'enseignement (écoles, collèges, lycées). Il constitue un réservoir d'économies d'énergie sur lequel l'action doit être démultipliée. A titre d'exemple, les écoles représentent à elles seules 30 % de la consommation des bâtiments communaux et demeurent le type de bâtiment le plus consommateur en énergie. **Il est donc nécessaire d'encourager les collectivités à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine immobilier, notamment des établissements scolaires** (cf [rapport du groupe de travail « Rénovation énergétique des bâtiments éducatifs »](#) co-piloté par le Plan Bâtiment Durable et la Caisse des Dépôts)

Aujourd'hui, les travaux de rénovation énergétique souffrent d'un manque de lisibilité qui nuit à leur généralisation, tout comme la complexité technique des projets de rénovation ou la dispersion des financements. Pour lever ces freins et entraîner une mobilisation rapide des acteurs du secteur, l'Etat, l'ADEME et la Banque des Territoires associent leurs expertises pour déployer dans les territoires un programme d'actions global qui vise notamment à :

¹ Source MTES : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/energie-dans-batiments>

- favoriser une meilleure connaissance des enjeux et des outils et le passage à l'action (guides pratiques, plateforme d'informations, groupes de travail)
- accompagner la montée en compétences des collectivités sur la thématique de l'efficacité énergétique (groupes de travail régionaux, partage d'expériences, appui technique voire financier pour définir leur projet et leur programme pluriannuel d'investissement)
- proposer des outils juridiques appropriés et innovants (guides, partage d'expérience)

Des ressources financières spécifiques sont également mobilisées par les partenaires. Ainsi, la Banque des Territoires met d'ores et déjà à disposition, dans le cadre du Grand Plan d'Investissement :

- une enveloppe de 2 Md€ de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts. Il s'agit du prêt GPI AmbRE « Ambition Rénovation Énergétique » lancé le 30 mai dernier,
- 500 M€ de fonds propres de la Caisse des Dépôts sous forme d'investissement (montage de type Intracting ou marché de partenariat de performance énergétique).

L'Etat mobilisera quant à lui 500 M€ sous forme de dotation aux collectivités locales, en mobilisant une part de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Au total, les collectivités locales disposeront ainsi de 3 Md€ pour s'engager dans la rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

www.banquedesterritoires.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

A propos du Grand Plan d'Investissement

Le gouvernement s'est engagé dans un Grand plan d'investissement de 57 milliards d'euros, mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique. D'autre part, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) se poursuit au service de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi en France. Le troisième volet du PIA, le PIA3, s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

Contacts presse :

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : 01 58 50 40 00

 [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

ADEME

Service presse : 01 58 47 81 28 – ademepresse@havas.com

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Grand Plan d'investissement

Vincent Deshayes – 06 98 60 55 61

 [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)